

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération en date du 24 janvier 2019,

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique, durant 31 jours, du jeudi 14 février 2019 au samedi 16 mars 2019 inclus sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, et à la modification du zonage d'assainissement de Thonon-les-Bains.

Monsieur Philippe JACQUEMIN, a été désigné par le Président du tribunal administratif de Grenoble comme commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Les pièces des dossiers, et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Thonon-les-Bains aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les dossiers d'enquête publique seront également disponibles durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : www.thononagglo.fr / à la rubrique Urbanisme (mise à jour régulière) et sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr>

Conformément aux dispositions de l'article L 123-10 du Code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée des dossiers d'enquête publique, un poste informatique sera mis à la disposition du public à la Mairie de Thonon-les-Bains durant les heures d'ouverture indiquées ci-dessous et un registre dématérialisé sera disponible sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr> afin qu'il puisse prendre connaissance sous format dématérialisé du dossier d'enquête publique et formuler ses observations.

Les observations, propositions pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- Par courrier, jusqu'au samedi 16 mars 2019 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mairie de Thonon-les-Bains – COMMISSAIRE ENQUETEUR – OBJET (Modification n°1 du PLU et modification du zonage d'assainissement) –1, Place de l'Hôtel de Ville, 74200 THONON-LES-BAINS avec la mention [NE PAS OUVRIR]
- Par voie électronique, jusqu'au samedi 16 mars 2019 à 12h00 à l'adresse suivante : mairie@ville-thonon.fr en indiquant comme objet : « enquête publique – procédure de modification n°1 du PLU et modification du zonage d'assainissement de la commune de Thonon-les-Bains »

Les observations émises par courriel seront consultables et accessibles sur le lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr>

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de Thonon-les-Bains pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le jeudi 14 février 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- Le lundi 25 février 2019 de 14h00 à 17h00 ;
- Le mercredi 6 mars 2019 de 16h30 à 19h30 ;
- Le samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 12h00 ;

A l'issue de l'enquête, des copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Thonon-les-Bains pour y être tenues, sans délai dès leur réception, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Elles seront également publiées sur le site internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : www.thononagglo.fr / à la rubrique Urbanisme et sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Affiché le
Le Président de Thonon Agglomération